



Comment compter mes heures sur une année

Par **caprisun**, le **23/11/2017** à **01:58**

Bonjour, Mon contrat est de 1300H sur l'année, je suis à 25h/mois, selon les fluctuations de l'activité on étale. Dois-je compter des heures quand je prends des congés payés ou c'est 0h si je prends 15 jours de vacs? Mon employeur me dit 5 semaines de CP je ne suis pas au travail donc c'est 5 semaines ou je note -125h, du coup mes 1300h sont à répartir non plus sur 12 mois mais sur 10 mois et 3 semaines? Est comme cela que l'on compte? J'ai travaillé certains jours fériés et dimanche, je dois les compter double? Idem mon employeur ne les comptabilise pas, juste en heures normale. Je précise je suis juste femme de ménage dans une conciergerie. Merci de m'éclairer et pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **23/11/2017** à **08:31**

Bonjour, Mon contrat est de 1300H sur l'année, je suis à 25h/mois Je suppose que vous vouliez écrire "25h/semaine" ? Si c'est bien cela, il y a un problème. 25h par semaine ne correspond pas à 1300h par an, mais à 1148h. En effet, la durée annuelle de travail pour un temps plein (35 heures/semaine) est officiellement fixée à 1607h par an. On proratise donc $1607 \times 25 / 35 = 1147.86$ (arrondi à 1148). Pour obtenir 1300h annuelles avec 25h hebdomadaires, il faudrait travailler les 52 semaines de l'année sans aucun congé ni jours de repos (fériés).

Par **caprisun**, le **23/11/2017** à **11:46**

Oui pardon c'est bien 27.08h/semaine. Donc mon employeur ne doit pas m'enlever mes

congés payés des heures de l'année. Elles font bien partie des heures travaillées .rnMerci beaucoup

Par **Lag0**, le **23/11/2017** à **11:51**

Vous parliez de 25 heures et maintenant de 27.08 heures, ce n'est pas la même chose.rnDonc avec 27.08h hebdo, on arrive à 1243 heures annuelles...

Par **caprisun**, le **23/11/2017** à **11:55**

Oui pardon c'est 27.08h/semaine exactement .rnDonc je peux décompter de ses 1300h mes congés payés et les jours ferries payé double ainsi que les dimanches.rnMerci

Par **caprisun**, le **23/11/2017** à **12:02**

Désolée j'ai arrondi, c'était pour faire plus simple.rnSur mon bulletin de salaire c'est 108.33h par mois donc 27.08h/semaine.

Par **Lag0**, le **23/11/2017** à **13:01**

[citation]Sur mon bulletin de salaire c'est 108.33h par mois donc 27.08h/semaine.[/citation]rnNon, ce n'est pas ça ! 108.33h mensuelles, cela correspond bien à 25h hebdomadaires, pas à 27.08 !rnPour passer de l'horaire mensuel à l'horaire hebdomadaire, on multiplie par 12 et on divise par 52. $108.33 \times 12 / 52 = 24.99$.

Par **caprisun**, le **23/11/2017** à **13:08**

d'accord, merci beaucoup.rnDu coup ce n'est pas du tout la même chose, il y a erreur, sur mon contrat de travail je suis annualisée pour 1300h.rnMais 108.33h sur mon bulletin de salaire.rnCa ne correspond pas